

# CÔTES DE PROVENCE

## SYNDICAT DES VINS

Le 31 mai 2022

Monsieur le Directeur Départemental des  
Territoires et de la Mer

Préfecture du Var – DDTM  
Boulevard du 112<sup>ème</sup> Régiment  
d'Infanterie  
CS 31209  
83070 TOULON Cedex

Objet : Commune de Cuers - Projet de délimitation et de classement d'une ZAP, avis de l'ODG  
Côtes de Provence

Réf / 49-2022-MC EP

V Réf : AR 1A 18468304486

Dossier suivi par Mireille CONRATH ([m.conrath@odg-cotesdeprovence.com](mailto:m.conrath@odg-cotesdeprovence.com))

Monsieur le Directeur,

Par courrier reçu le 5 avril dernier, vous nous avez transmis les éléments relatifs au projet de délimitation et de classement d'une Zone Agricole Protégée (ZAP) sur la commune de Cuers.

La commune de Cuers fait partie d'un des plus important bassin de production de l'appellation Côtes de Provence. En effet, 1669 ha de vignes sont plantées en AOC dans la commune en 2021. Un vaste projet de développement du réseau d'irrigation soutenu par les pouvoirs publics doit permettre d'assurer une production régulière et donc la pérennité des exploitations.

De plus, cette commune appartient à l'aire géographique de la dénomination géographique complémentaire Côtes de Provence Pierrefeu, reconnue par l'Institut National de l'Origine et de la Qualité en 2013. Cette reconnaissance est venue couronnée non seulement le caractère singulier de ce terroir mais aussi le travail des vignerons qui y élaborent des produits à l'identité particulière.

Afin de préserver ce territoire, notamment de la pression foncière liée à la proximité de la Métropole de Toulon, le recours à cet outil permettra de préserver à long terme le foncier et ainsi contribuer à la pérennité des exploitations.

Au regard des documents transmis, l'ODG Côtes de Provence donne un avis favorable pour ce projet de ZAP incluant la quasi-totalité des parcelles classées en appellation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.



Eric PASTORINO  
Président ODG Côtes de Provence